

Plan d'aménagement général - Localité d'Eisenbach

FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (juin 2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (évolution de l'usage en 2013-2016)
- Rivière
- Réseau | Réseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- Délimitation du degré d'utilisation du sol
- Délimitation de la zone verte

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 zone d'habitation 1
- Zones mixtes**
 - MIX-v zone mixte villageoise
 - MIX-v DR zone mixte villageoise Durbourg Pont
 - MIX-r zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eau potable, assainissement et rétention des eaux
 - BEP-et

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 (avec trait) zone d'activités économiques communale type 1A - 'Auf dem Rank'
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires (activité de logement de service, activités du secteur HORECA)
- REC-4 zone de sports et de loisirs - Hosingen
- REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc

Zones spéciales

- SPEC-asa zone spéciale 'garage et station-service'
- SPEC-asa zone spéciale 'sapinière'
- SPEC-ca zone spéciale 'coopérative agricole'
- SPEC-asa zone spéciale 'économie sociale et solidaire'
- SPEC-ca zone spéciale 'activités et commerce'

Zones de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier'

Dénomination de la ou des zones		COS		CUS		DL	
max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.
max.	min.	max.	min.	max.	min.	max.	min.

ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières *
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

Remarque importante:

* Les zones forestières sont indiquées sur base de FOBS 2007 actualisée sur base de Forthphoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier 'nouveau quartier'
- Zones d'aménagement différé
- Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)
- Zones des 'servitudes urbanisation'

Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)

- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type 'environnement construit'
- constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

Zone de risques naturels prévisibles

- zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

Zones d'extraction

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES à l'aménagement du territoire

- Grands ensembles paysagers 'Vallée de la Sauer - Kischel' (Duar) & 'Vallée de l'Our' (Euf) (art 02/2011)
- Coupures vertes 'CO6 - Hosingen-Sulf & 'CO7 - Hosingen-Dick' (art 02/2011)
- Zone d'activités économiques régionale existante 'Hosingen' (PAT 02/2011)
- Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport 'Contournement de Hosingen (E42/N7)' (art 02/2011)
- Projets Plan Sectoriel Transport 'Contournement de Hosingen (E42/N7) & 'Sécurisation de la N7 entre Hosingen - Fahlert et la commune Hosingen' (art 02/2011)

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle
- Natura 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- Natura 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- Natura 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- Natura 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- Natura 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- Natura 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 04.2018)
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
- Rf 13 'Lulligen-Freng op Bann'

à la protection des sites et monuments nationaux

- aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotores, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et / ou 20

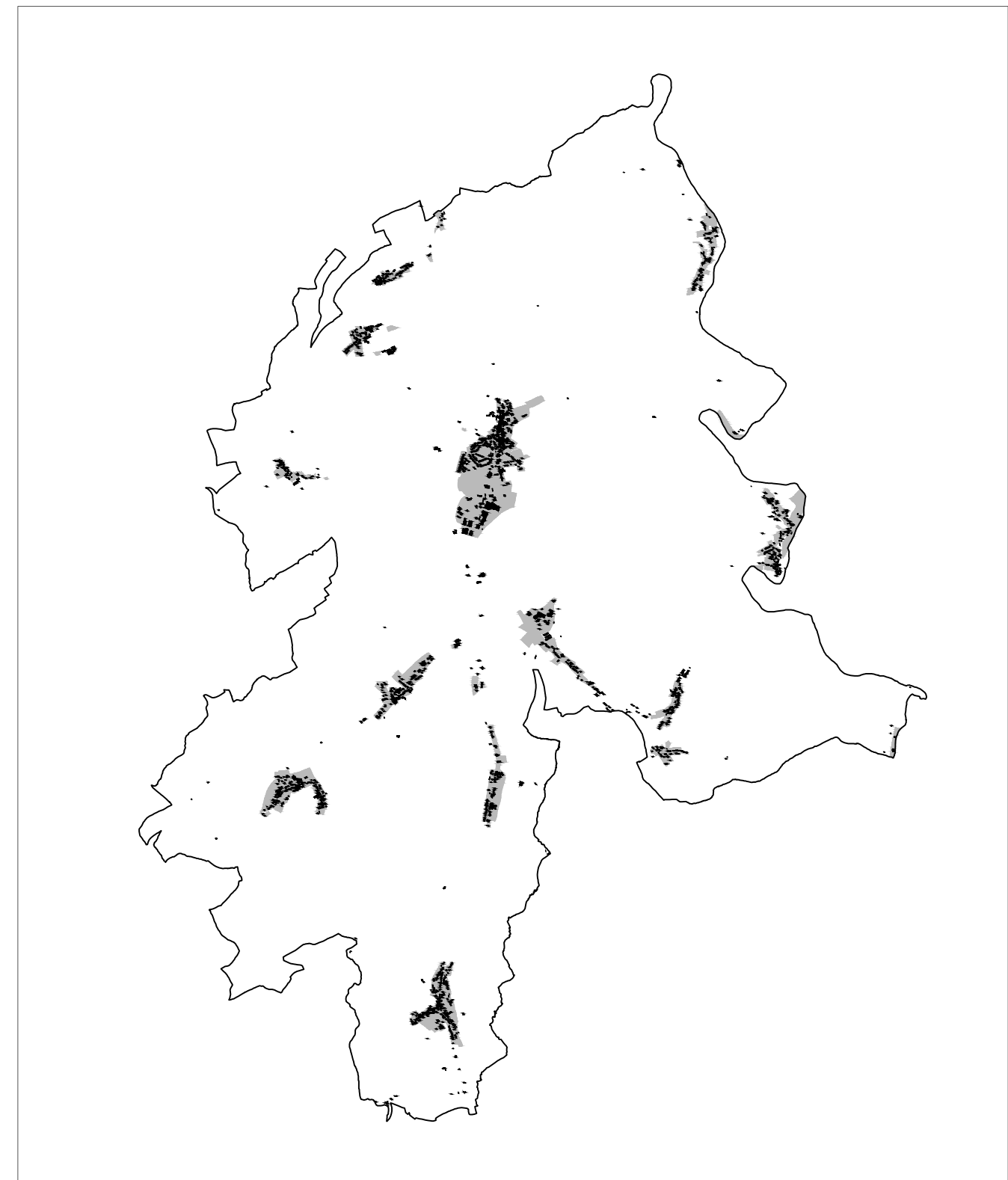
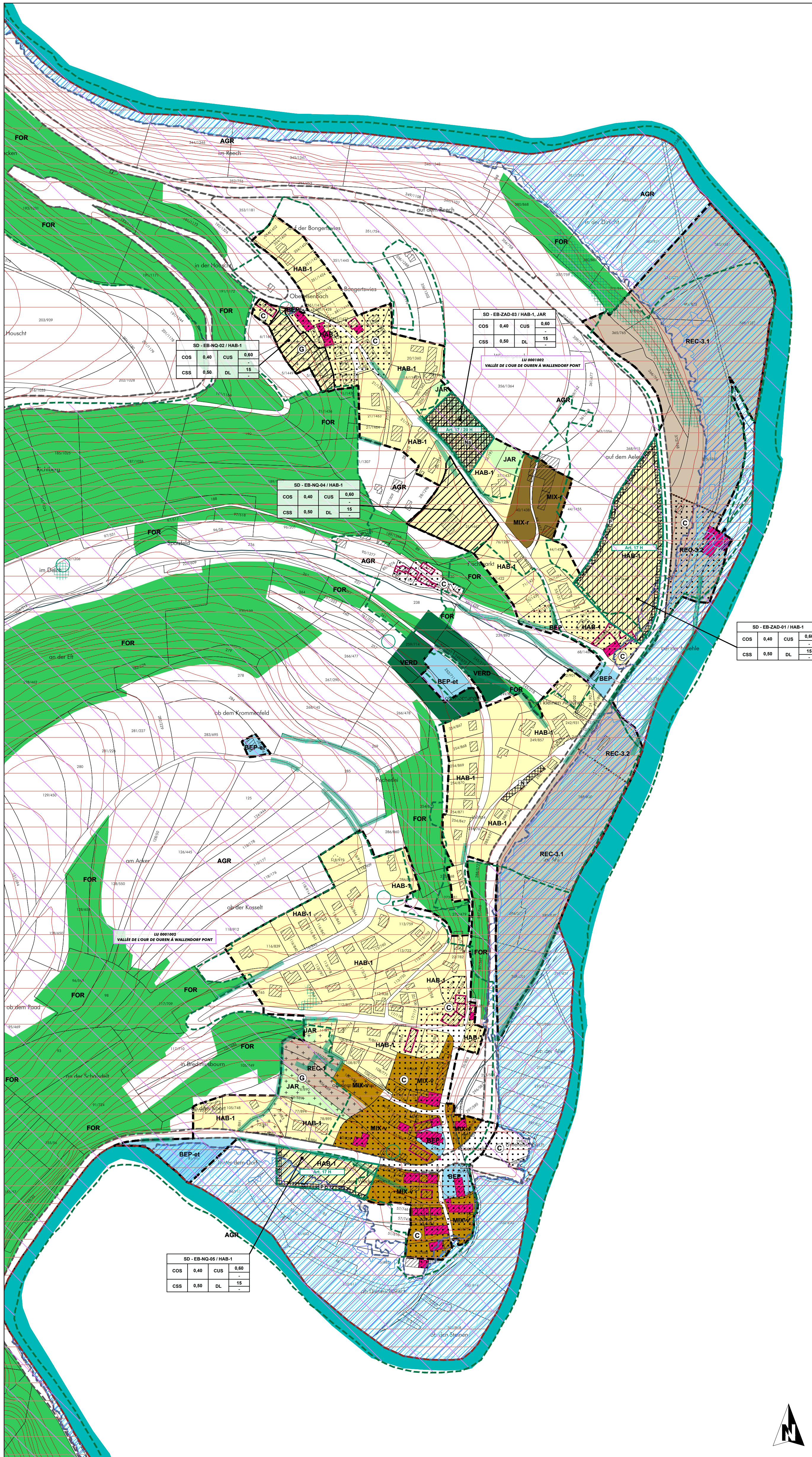
- Art. 17 H - habitats espèces protégées
- Art. 17/20 H - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

- Art. 17 H - habitats espèces protégées
- Art. 17/21 H - habitats espèces protégées
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés

Lignes électriques

- à haute tension Source: BD-LTC 2007



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2014 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES
CBS 2007 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG	COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

Concept Conseil Communication
en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

COS s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg
Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@coc.lu

Maître d'ouvrage:	Administration communale de Parc Hosingen
Projet:	Plan d'Aménagement Général
Objet:	Version coordonnée - Localité d'Eisenbach

Modifications ponctuelles	Mémoire	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Wahlhausen-Dick, 'Parc' Plans Directeurs Sectoriels	74C/024/2021	21.04.2022	28.02.2022
2 Eisenbach, 'Hoergaart'	74C/031/2022	12.07.2023	-

Échelle: 1 / 2.500	Plan n°: 1208_VC2 pag EB
Indice: B	Date: 15.03.2023
Élaboré: N. Mace	Contrôlé: C. Rabe
	Validé: U. Truffner

Cette notice décrit et explique les plans annexes. Ce plan ne peut être lu qu'en lien avec les autres plans. Ce plan ne peut être reproduit, ni copié, ni diffusé, sans l'autorisation écrite de Concept Conseil Communication.